

Directive 97/23/CE**Mots clés :**

Fatigue

Conception

Norme

Code

Référence directive :Annexe I § 2.2.3 b) -
97/23/CE**Accepté par le CLAP :****30/05/2002****Sujet :** EES Conception - Analyse en fatigue**Question :** Quelles sont les situations à prendre en compte pour définir le nombre de cycle conduisant à l'analyse en fatigue ?**Réponse :**

Seules les situations normales d'exploitation sont à considérer.

Les autres situations, raisonnablement prévisibles, auxquelles peuvent être soumis les équipements sous pression ne sont pas prises en compte pour définir la nature cyclique ou non du fonctionnement de l'équipement.

Note : la plupart des codes et normes (CODAP, EN 13445, ...) proposent des règles d'exemption de l'analyse en fatigue.

Voir aussi CLAP 94 - Orientation 8/7.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Suppression des références au GTP et correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.